



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

**CONVOCATION**

Date : 19/03/2025

Envoi le : 26/03/2025

Publication le : 26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 28

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT,

**Absents excusés :**

Mesdames Odile RITOURET, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,  
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

**Absents :**

Madame /

Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Olivier DOUSSET.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20250401-DEL\_01042025\_12-DE

**DEL N°01/04/2025-12 PARTICIPATION POUR LE CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE SAINTE GENEVIÈVE - ANNÉE 2025.**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1983 la commune a signé avec l'Ecole Sainte Geneviève un contrat d'association.

Chaque année la commune verse une participation calculée sur un montant attribué par élève habitant la commune, en distinguant les classes maternelles et les classes primaires.

Pour cette année, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 3 % les montants qui n'avaient pas évolué depuis 2017, à savoir :

Enfant Maternel	575.36 € par enfant (558.60 € en 2024)	18 986.88 € pour 33 enfants Luynois
Primaire	387.62€ par enfant (376.33 € en 2024)	19 768.62 € pour 51 enfants Luynois
	<b>TOTAL</b>	<b>38 755.50 € arrondi à 38 760 €</b>

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse du 24 mars 2025,

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 2 ABSTENTIONS et 26 voix POUR :

**APPROUVE** les propositions ci-dessus.

**PRÉCISE** que le versement de cette participation se fera par acomptes dans la limite du montant de 38 760 €.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus à l'article 6558 du budget communal.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Madame Sylviane Fortun.

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **03 AVR. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **03 AVR. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font with a checkmark-like element.

ID : 037-213701394-20250401-DEL\_01042025\_12-DE